



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

CCAS de MONTATAIRE
Service réussite éducative
SFT/DP/KE - décision n°2023 - 06
Bilans et suivis en diététique à destination des enfants de la réussite
éducative - Mme Marine Chamberaud diététicienne nutritionniste

Fait à Montataire, le 30 janvier 2023

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**Bilans et suivis en diététique à destination des enfants de la réussite éducative
Mme Marine CHAMBERAUD diététicienne nutritionniste**

Le Président du CCAS de Montataire,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 3 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 2023 précisant les actions validées dans le cadre du programme de réussite éducative pour l'année 2023 notamment celle concernant la prise en charge de séances en suivi diététique,

Considérant la proposition de Mme Marine Chamberaud diététicienne nutritionniste d'intervenir auprès des familles dans le cadre de la réussite éducative,

Considérant la proposition tarifaire de Mme Marine Chamberaud diététicienne nutritionniste,



DÉCIDE

Article 1 : de prendre en charge, dans le cadre d'un parcours individuel de réussite éducative, des séances de suivi en diététique assurées par Mme Chamberaud, au sein des locaux de la Mairie Annexe des Martinets et/ou du centre social Huberte d'Hoker. Les consultations se feront hors temps scolaire pour des enfants et des jeunes dont l'entrée dans le dispositif de la réussite éducative a été validée.

Des ateliers cuisine pourront également être programmés à la demande de la coordonnatrice pendant les petites vacances scolaires pour un groupe de 6 enfants ou jeunes maximum.

Article 2 : le CCAS de Montataire paiera par mandat administratif la prestation de la diététicienne sur présentation d'une facture mensuelle à hauteur de :

CCAS DE MONTATAIRE
Service réussite éducative

SFT/DP/KE - décision n°2023-06

Bilans et suivis en diététique à destination des enfants de la réussite éducative - Mme Marine Chamberaud diététicienne nutritionniste

40 € le bilan diététique (30 à 45 minutes)

25 € la séance de suivi (15 à 30 minutes)

200 € l'atelier cuisine pour 6 enfants (2 heures)

80 € la réunion de suivi en présence de la coordonnatrice du dispositif

Article 3 : une convention sera établie entre la période du lundi 2 janvier au vendredi 7 juillet 2023. Cette dernière précisera en détails les modalités d'organisation et de prise en charge des enfants et des jeunes. La prestation de Mme Chamberaud fera l'objet d'un suivi ainsi que d'un bilan. Des points d'étape seront organisés avec la coordonnatrice du programme de réussite éducative.

Article 4 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

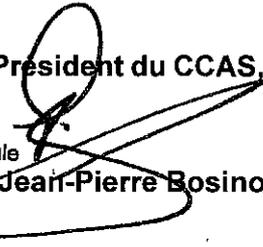
- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Senlis

Article 5 : sont chargées chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la coordonnatrice du Pôle Social,
- Madame la coordonnatrice du dispositif de réussite éducative,
- Madame la diététicienne en charge des bilans et des suivis diététiques.

Le Président du CCAS,

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale
2 Rue Armand Desnosse
60160 MONTATAIRE
Tél. : 03 44 27 55 31
Fax : 03 44 27 09 59


Jean-Pierre Bosino